

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÈTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02734-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 27	Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	N° 10 / 8-4
Secrétaire de séance M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité	

Inscription d'un chemin de Saint-Germain-du-Crioult au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée)

Madame MOUROCQ présente le dossier et explique que dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée, le Département du Calvados accompagne financièrement l'entretien des circuits qualité à hauteur de 40% de la dépense éligible plafonnée à 400€/km.

L'Intercom de la Vire au Noireau, compétente en matière d'entretien des sentiers de randonnée sur son territoire a sollicité le Département pour bénéficier d'une subvention à ce titre.

Un travail d'harmonisation et de balisage des chemins a été réalisé en partenariat avec Calvados Attractivité et l'Office de Tourisme du Bocage Normand (qui assure la promotion).

Pour entrer dans le dispositif du label Qualité, il faut aussi que les chemins soient inscrits au PDIPR.

L'un d'entre eux ne l'est pas encore.

Le chemin qui doit être inscrit au PDIPR se situe sur la commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult, au nord-ouest du bourg, entre la Route Départementale 184 et le Chemin Rural n°7 dit *de la Chaussée* (station d'épuration). Le chemin se situe sur les parcelles communales ZP 101 et ZP 141 et ne dispose pas de statut ni de nom (chemin entouré en rouge ci-dessous).



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'inscription du chemin situé à Saint-Germain du Crioult identifié sur la carte ci-dessus au PDIPR

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

